

	<p>VILLE DE SHANNON Province de Québec</p> <p><u>AVIS PUBLIC</u> <u>RÈGLEMENT NUMÉRO 820-24</u></p>
---	---

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024, le règlement suivant :

Règlement 820-24 modifiant le règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17M\$ en conséquence.

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca .

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 13^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.



La greffière,
Mélanie Poirier